
Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

R-4018-2017 – Phase 2

Plan de la présentation

- Marge excédentaire en transport
- Politique de dépôts pour autres usages
- Solution informatique pour la gestion des approvisionnements gaziers

Méthodologie d'établissement de la marge excédentaire en transport

- Proposition d'Énergir :
 - Retenir une marge qui correspond au plus gros projet parmi ceux qui ont une probabilité de réalisation entre 25% et 50%.
 - Évaluation de la probabilité à partir de la même méthode qui est en vigueur depuis plusieurs années et qui sert à définir les scénarios de demande défavorable, de base et favorable.

- Cette proposition soulève deux questions
 - La probabilité de réalisation est-elle bien évaluée?
 - Est-ce approprié de baser la marge excédentaire sur le projet le plus élevé?

Méthodologie d'établissement de la marge excédentaire en transport

- La probabilité de réalisation est-elle bien évaluée?
- D'après l'engagement 4 (B-0273), il y a 11 évaluations pour lesquelles la période visée par la prévision est terminée (7 en 2013-2014 et 4 en 2014-2015). À ce jour aucune ne s'est réalisée.
- Probabilité d'observer un tel résultat est très faible si l'évaluation de probabilité est bonne:
 - 2% si on utilise les bornes minimales des catégories (25% pour le groupe 25%-50% et 50% pour le groupe 50%-75%).
 - 0,2% si on utilise le point milieu (37,5 % et 62,5 %).
- **Conclusion: la méthodologie d'Énergir n'attribue pas une probabilité de réalisation réaliste aux projets.**
- Énergir mentionne que certains projets auraient pu ne pas voir le jour précisément parce qu'il n'y avait pas de marge excédentaire.
 - Même en excluant un projet en 2014-2015, les résultats seraient 2,5% et 0,3%.
- **FCEI recommande:**
 - **Procéder à une évaluation formelle de la performance prévisionnelle du modèle d'évaluation de la probabilité de réalisation utilisé par Énergir**
 - **Réserver la décision sur la méthodologie d'évaluation de la marge excédentaire**

Politique de dépôts pour les autres usages

La FCEI appuie les propositions d'Énergir et formule deux propositions additionnelles

- Remise des dépôts après 12 mois de paiements exemplaires
- Hausse à 1000\$ du seuil à partir duquel les dépôts sont exigibles.

Remise des dépôts après 12 mois de paiement exemplaires

- La vaste majorité des clients ayant fait défaut ne présentent pas ce profil de paiement
- La proposition de la FCEI est plus restrictive que ce qui se fait dans d'autres juridictions canadiennes
- Énergir ne s'oppose pas à la proposition
- Favorise de bonnes habitudes de paiement dès le début de la relation avec Énergir
- **La FCEI est en accord avec les ajustements proposés par Énergir**
 - **Application au 1er octobre 2019**
 - **Restriction du libellé aux autres usages**

Politique de dépôts pour les autres usages

Hausse à 1 000\$ du seuil à partir duquel les dépôts sont exigibles

- Énergir s'oppose à la proposition sur la base d'une comparaison des bénéfices financiers et des coûts.
 - Bénéfices :
 - « Ne permet pas de générer des économies suffisantes ».
 - ¼ de ressource.
 - Coûts : Environ 150 k\$ de mauvaises créances additionnelles (B-0245, réponse 6.1)

- Selon la FCEI
 - l'estimation des coûts est trop élevée parce qu'elle ne tient pas compte des autres propositions d'Énergir qui impliquent une réduction du nombre de dépôts de manière générale.
 - l'estimation des bénéfices est trop faible.
 - N'inclut pas la valeur du ¼ de ressource.
 - Ne tient pas compte de l'aspect client.

- La position d'Énergir ne tient pas compte de la matérialité de l'impact de la proposition de la FCEI.
 - Les montants représentent un très faible pourcentage du revenu requis.

Politique de dépôts pour les autres usages

Hausse à 1 000\$ du seuil à partir duquel les dépôts sont exigibles

- Énergir s'oppose à l'inclusion d'une contrainte dans les Conditions de service et tarifs.
 - Invoque un besoin de flexibilité
- FCEI n'exige pas que cette disposition soit insérée aux Conditions de services et tarifs.
- FCEI demande d'inscrire cette disposition aux Conditions de services et tarifs seulement si Énergir n'est pas disposée à en faire une pratique d'affaires tout en conservant la flexibilité de s'en éloigner exceptionnellement.
 - 8.1.2.3 Seuil d'exigibilité
Le dépôt ne peut être exigé lorsque le montant tel que défini en 8.2 est inférieur à 1 000\$.

Solution informatique pour la gestion des besoins d'approvisionnement

Recommandations dans le mémoire de la FCEI

- De refuser l'amortissement des coûts irrécupérables inscrits au compte de frais reporté autorisé par la décision D-2014-149.
- D'ordonner la mise en place d'un processus d'examen approfondi de la prudence et de la rigueur dans la gestion du projet de solution informatique pour la gestion des approvisionnements gaziers.

Recommandation modifiée

- De refuser l'amortissement de tous les coûts inscrits au compte de frais reportés autorisé par la décision D-2014-149.